

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

de la séance du

19 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf mars le Conseil d'Administration du CCAS de Jurançon, régulièrement convoqué par convocation adressée le 13 mars 2024 et affichée le même jour, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie Annexe sous la présidence de Monsieur Michel Bernos, Président.

Présents

M.BERNOS ; MME.MANUEL ; MME. CASENAVE ; MME
GOURC ; MME DUCOLONER ; MME ROCHE ; MME
DUFU ; M. BATS ; M. BIDEgain

Absent excusé :

M.TURON ; M. BAYLIOU

Secrétaire :

LEDUCQ Leïla

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Compte Administratif constitue l'arrêté des comptes de l'Ordonnateur pour l'année 2023.

Le Compte Administratif et ses annexes, ainsi qu'une note de présentation sont joints en annexe. La note est intégrée dans le Rapport d'Orientations Budgétaires.

DÉLIBERATION n°2023-02

Les résultats du Compte Administratif 2023 sont résumés ci-dessous.

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés 2022		72 258.78 €		6 251.60€		78 510.38 €
Opération de l'exercice	443 050,74€	447 307,86€	0 €	599 €	443 050,74€	447 906.86€
Résultats de l'exercice		4257.12 €		599€		4856.12€
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	443 050,74€	519 566.63 €	0 €	6 850.60€	443 050,74€	526 417.24€
RESULTATS CLOTURE DEFINITIFS		76 515.90€		6 850.60 €		83 366.50€

Le résultat de la section de fonctionnement 2023, c'est -à-dire l'excédent de fonctionnement de 76 515.9 € devra ultérieurement faire l'objet d'un vote spécifique d'affectation sur le budget primitif du CCAS 2023 qui interviendra au point suivant de l'ordre du jour de cette séance.

Il est proposé à l'Assemblée de voter ce Compte Administratif.

Monsieur Le Président, après avoir assisté aux débats, quitte l'Assemblée.

Madame Josiane MANUEL, doyenne de l'Assemblée, procède au vote du Compte Administratif 2023.

Constatant aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

- Reconnaît sa sincérité,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Compte Administratif est voté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n°Erreur ! Source du renvoi introuvable.

Fait à Jurançon, le 19 mars 2024
Le Président
Michel BERNOS

Michel

